



## PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
TENUE LE 27 JANVIER 2020 À 18 H 09  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU  
265, BOULEVARD D'ANJOU, BUREAU 101**

---

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Pierre-Paul ROUTHIER, maire  
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 - de La Noue  
Monsieur Michel ENAULT, conseiller du district n° 2 - du Filgate  
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 - de Robutel  
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 - de Bumbray  
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 - de Lang  
Monsieur Éric ALLARD, conseiller du district n° 7 - de Le Moyne  
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Nancy POIRIER, directrice générale  
Maître George DOLHAN, greffier et chef de la Division greffe et contentieux

### **ÉTAIT ABSENT :**

Monsieur Marcel DESCHAMPS, conseiller du district n° 5 - de Salaberry

RÉSOLUTION 2020-01-55    **1.1**    Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2020-01-56

## 2.1

Demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) concernant le projet de reconstruction et de bonification du belvédère au centre nautique

---

ATTENDU les bris causés au belvédère du centre nautique lors des crues printanières des années 2017 et 2019;

ATTENDU l'opportunité de bénéficier du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) en vigueur;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir des infrastructures sportives adéquates à ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la présentation du projet de reconstruction et de bonification du belvédère du centre nautique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Châteauguay à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre.

QUE le conseil désigne madame Julie Roy, Ingénieure - Support et gestion de projets ou, en son absence, madame Nancy Poirier, directrice générale comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville de Châteauguay et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par le système électronique d'appel d'offres (SEAO), le tout conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe (grille de pondération incluant le prix);

ATTENDU que la Ville a obtenu les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<u>ENTREPRISES INVITÉES</u>	<u>MONTANT</u>	<u>STATUT</u>	<u>POINTAGE FINAL</u>	<u>RANG</u>
Libéo inc.	100 000 \$	Conforme	95	1
Alexandre Bussière		Non déposée		
2associés		Non déposée		
QuatreCent Quatre		Non déposée		
Ctrlweb		Non déposée		
Stereo		Non déposée		

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 81 114,86 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est assimilée à la soumission la plus basse aux fins d'octroi du contrat;

ATTENDU le certificat de trésorerie 2020-601;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Enault

APPUYÉ par monsieur Éric Allard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil attribue le contrat SI-19-03 relatif à la programmation du nouveau site Web, à l'entreprise LIBÉO INC., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final au montant de 100 000 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées aux documents d'appel d'offres à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE le tout soit financé à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-192-00-498.

ADOPTÉE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 13.

ADOPTÉE.

**Le maire,**

**Le greffier,**

**PIERRE-PAUL ROUTHIER**

**GEORGE DOLHAN**